



## DEUXIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Activités proposées en vue d'élargir  
la base de connaissances pour  
les travaux du groupe de travail**

1. Le présent document répond à la demande exprimée au paragraphe 13 du rapport de la dernière réunion du groupe de travail<sup>1</sup>, concernant «une proposition plus détaillée [...] sur l'extension de la base de connaissances pour les travaux du groupe de travail, en s'appuyant sur le paragraphe 125 du deuxième document et le paragraphe 26 a) du troisième»<sup>2</sup>.
2. Depuis la dernière réunion, des plans de travail concrets ont été établis couvrant les deux domaines évoqués dans les deux paragraphes susmentionnés (à savoir, d'une part, la liberté d'association, le droit de négociation collective et le dialogue social et, d'autre part, les répercussions de la mondialisation sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté).
3. En ce qui concerne **l'organisation, la négociation collective et le dialogue social**, les tâches suivantes ont été programmées:
  - i) Meilleures pratiques nationales en matière d'institutions du travail dans une économie en voie de mondialisation

L'une des principales conclusions du document intitulé «Organisation, négociation et dialogue au service du développement dans le contexte de la mondialisation»<sup>2</sup> est que les organisations représentatives, la négociation collective et le dialogue social ne sont pas des entraves à l'efficacité économique. Toutefois, les interactions entre certaines institutions (régissant les marchés de produits et de main-d'œuvre) et des facteurs économiques plus globaux peuvent influencer sur les résultats économiques. Afin de stimuler la croissance et le développement, les pays ont instauré des ensembles institutionnels différents pour gérer les marchés de produits et de main-d'œuvre. Il serait donc très utile d'étudier plus en détail les diverses manières dont ils tirent profit d'approches plus intégrées et participatives pour favoriser un développement socialement durable.

<sup>1</sup> Document GB.279/16.

<sup>2</sup> Document GB.279/WP/SDG/2.

Il faut signaler à ce propos qu'en octobre 2000 le Bureau a lancé un programme pilote sur le travail décent (DW/PP) au niveau national. Son but est de démontrer l'importance et la pertinence dans la pratique du concept de travail décent au niveau national. Des programmes pilotes ont été mis en œuvre dans trois pays sélectionnés (Danemark, Panama et Philippines) entre octobre et décembre 2000. Trois autres pays au moins seront sélectionnés pour la mise en œuvre de programmes semblables en 2001. Les objectifs seront les suivants:

- a) évaluer la situation socio-économique générale du pays au regard du respect des principes du travail décent (notamment le degré de liberté syndicale et de reconnaissance du droit à la négociation collective);
- b) évaluer les principales contraintes susceptibles d'entraver la mise en œuvre des principes du travail décent;
- c) élaborer un plan d'action national reposant sur la détermination de priorités en matière de travail décent;
- d) mettre en œuvre le programme d'action ciblé.

Ces programmes nationaux permettront de recueillir des informations et une documentation abondantes notamment sur le rôle que les interlocuteurs sociaux jouent dans le contexte des institutions chargées du développement. Ces informations pourront ensuite être exploitées pour aider d'autres gouvernements et les partenaires sociaux à intégrer les principes du travail décent dans leurs stratégies de développement national. Le Conseil d'administration sera informé des résultats et des progrès réalisés en temps opportun.

- ii) Renforcement de la promotion de la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail et son suivi
  - a) Défi présenté par la défense de la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit à la négociation collective dans le secteur informel de l'économie

Tant le rapport global intitulé «Votre voix au travail» que le document susmentionné mettent en relief le défi que présente la mise en pratique des principes et droits fondamentaux au travail dans le secteur informel de l'économie. Bien que certaines institutions représentatives existent, elles restent à l'heure actuelle encore mal connues. Il est donc nécessaire de recueillir davantage d'informations sur les diverses formes d'organisation et de dialogue que l'on rencontre dans le secteur informel et sur les rapports entre ces institutions et la mise en valeur du capital social dans les stratégies de développement.

Un projet de recherche sur les droits d'organisation dans l'économie informelle a été entrepris conjointement dans le cadre du programme focal sur la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail et du programme focal sur la promotion de l'emploi par le développement des petites entreprises. Ce projet à vocation pragmatique vise en particulier à approfondir la connaissance des rapports entre la liberté d'association et sa traduction en termes sociaux et institutionnels et les performances économiques du secteur informel.

Ce projet débutera par un examen plus approfondi des divers types d'organisation des acteurs du secteur économique informel (travailleurs indépendants, entrepreneurs de micro ou petites entreprises ou travailleurs dépendants) en vue de répertorier les raisons incitatives, les facteurs et les processus qui président à leur

création et d'évaluer leurs points forts ainsi que les contraintes les empêchant de devenir des interlocuteurs sociaux efficaces et réceptifs. Le résultat de cette étude sera incorporé dans le rapport sur le secteur informel en cours de préparation et qui fera l'objet d'un débat général lors de la Conférence internationale du Travail en 2002.

*b)* Renforcement des capacités statistiques pour le rapport global

La pénurie de données fiables sur les variables relatives à l'organisation, la négociation et le dialogue social pose problème. Peu d'attention a été accordée au sein du Bureau au maintien à jour d'informations sur les organisations de travailleurs et d'employeurs dans le monde et sur le niveau, la pratique et la mise en application du dialogue social. Etant donné que tous les quatre ans le rapport global porte sur cette catégorie de principes et de droits fondamentaux au travail, il conviendrait de s'intéresser d'urgence à cette question.

Il est donc proposé d'entamer un cycle quadriennal de collecte de données sur les «voix au travail» (taux d'adhésion aux organisations d'employeurs et de travailleurs et nombre de ces organisations, couverture de la négociation collective, degré de coordination des négociations) afin de pouvoir présenter une vue d'ensemble dans le prochain rapport global.

4. Le travail sur **les répercussions de la mondialisation sur l'emploi** devrait commencer en mai 2001 sur la base d'un accord-cadre de partenariat dont la négociation est en voie d'achèvement entre l'OIT et le département britannique chargé du développement international (Department for International Development (DFID)). Si cet élément du projet envisagé en collaboration avec le DFID (et qui devrait être mis en œuvre par le groupe des politiques internationales) est finalement approuvé, des recherches seront entreprises pour mieux connaître l'incidence de la mondialisation sur les perspectives de croissance de l'emploi et d'atténuation de la pauvreté dans les pays en développement. La raison d'être de cette recherche est qu'à l'heure actuelle très peu d'informations sont systématiquement recueillies sur la manière dont l'évolution du système commercial multilatéral, la mondialisation des marchés financiers et la mutation des systèmes de production mondiaux liés à l'accroissement des flux d'investissements étrangers directs influent sur les perspectives globales en matière de croissance de l'emploi, de qualité des emplois créés et de répartition des salaires et des revenus. L'un des domaines dans lesquels les lacunes sont particulièrement importantes concerne la manière dont l'intégration accrue dans l'économie mondiale affecte le secteur informel directement et indirectement. Or l'acquisition de connaissances dans ce domaine est tout particulièrement importante pour orienter les efforts qu'il faut déployer en vue de lutter contre la pauvreté étant donné que la majorité des pauvres tirent leur subsistance de ce secteur.
5. Il est prévu de mener un programme de recherche sur trois ans comportant deux volets: le premier volet consistera en un travail de base empirique visant à recueillir des données sur l'incidence de la mondialisation sur l'emploi et sur l'atténuation de la pauvreté. Pour ce faire, il sera d'abord procédé à une compilation systématique des données existantes sur les principales variables à partir de sources internationales complétées, si nécessaire, par des statistiques nationales. Les tendances dominantes seront ensuite analysées (on vérifiera par exemple si le rapport entre la libéralisation des échanges et l'investissement étranger direct, d'une part, et l'emploi, d'autre part, a évolué au fil du temps). Cette analyse sera suivie de mesures économétriques permettant d'établir une grille explicative des tendances observées. Un nombre limité d'études de cas nationaux sera également réalisé afin de procéder à une analyse plus détaillée des principaux problèmes.

6. Le deuxième volet pourrait être centré sur l'analyse des causes expliquant les résultats observés et sur la recherche de solutions en vue de réformes politiques et institutionnelles aux niveaux international et national pouvant conduire à un partage plus équitable des bénéfices de la mondialisation, en particulier par le biais d'une augmentation plus rapide du nombre d'emplois décents.
7. La mise en œuvre du projet reposera en priorité sur la mobilisation de la coopération des unités techniques concernées de l'OIT à Genève et dans les régions ainsi que sur la mise en place de partenariats avec d'autres organisations internationales travaillant sur des questions apparentées. Parallèlement, des efforts seront faits pour s'attacher le soutien d'autres donateurs afin d'élargir le nombre de pays et de questions étudiés et celui des experts extérieurs auxquels il pourrait être fait appel.
8. Les résultats de ce projet seront présentés sous forme de rapports de recherche constituant des documents de travail présentant des conclusions préliminaires et de deux volumes édités qui seront chacun publiés à la fin de chacune des phases du projet. Chacun de ces volumes contiendra un chapitre de synthèse présentant les principaux résultats des recherches et leurs implications en matière de politiques. Ils seront largement diffusés auprès des mandants de l'OIT, des organisations internationales, des institutions partenaires du projet de recherche, des instances internationales s'occupant de développement et des médias. Le but sera d'influencer les décideurs politiques aux niveaux national et international ainsi que l'opinion publique. Les premiers documents de travail paraîtront six à huit mois après le début du projet, le premier volume dix-huit mois après et le second à la fin du projet.
9. Ce travail sur la mondialisation, l'emploi et l'atténuation de la pauvreté s'inscrit dans le cadre d'un sous-programme intitulé «Travail décent et réduction de la pauvreté» de l'accord-cadre conclu avec le DFID. Les deux autres éléments de ce sous-programme sont: *a)* le soutien de la participation de l'OIT au programme de la Banque mondiale et du FMI pour la production de cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté, et *b)* la cartographie de la pauvreté. Le premier sous-programme a pour but de soutenir les efforts de l'OIT pour démontrer, dans cinq pays pilotes (Tanzanie, Mali, Cambodge, Népal et Honduras), à quel point les conseils dispensés aux décideurs peuvent être différents si l'on intègre le concept de travail décent dans l'élaboration des politiques économiques et sociales. Le volet portant sur la cartographie de la pauvreté a pour but de rendre plus cohérentes tant sur le plan conceptuel qu'opérationnel l'ensemble des activités de l'OIT visant à atténuer la pauvreté et, sur cette base, à coordonner le cadre et l'approche de l'OIT avec ceux d'autres institutions.
10. Si les activités décrites au paragraphe précédent sont quelque peu en deçà de ce qui avait été proposé au groupe de travail en novembre 2000, elles n'en représentent pas moins un volume de travail important auquel le groupe de travail pourrait se référer pendant les deux ou trois années à venir. Par ailleurs, des efforts continuent à être déployés pour mobiliser un soutien extrabudgétaire complémentaire pour les domaines proposés en novembre et pour lesquels aucun financement n'a encore pu être trouvé. En tout état de cause, si l'on réussit à exploiter les synergies entre les tâches proposées dans le présent document et d'autres travaux connexes financés sur le budget ordinaire de l'OIT, il devrait être possible de mettre à la disposition du groupe de travail un ensemble de données techniques fiables sur lequel il pourra appuyer ses délibérations.

Genève, le 22 février 2001.